

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2011 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 13 décembre 2010

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

2. **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – QUARTIER DE GOURNAY** - Mise en comptabilité du PLU de la commune de Creil et du POS de la commune de Nogent sur Oise
3. **RUE ROMAIN ROLLAND** – Réfection de la voirie et enfouissement des réseaux aériens – Appel d'offres
4. **RUE RAYMOND COENE** - Réfection de la voirie et enfouissement des réseaux aériens – Appel d'offres

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. **TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS INTERMEDIAIRES** – Emploi du responsable de la communication et emplois d'agents d'entretien des locaux

DIRECTION DU LIEN SOCIAL ET DE L'EDUCATION

6. **CREATION DE L'ASSOCIATION JADE INSERTION** – Désignation de deux représentants du conseil municipal
7. **PRESTATIONS DE SERVICE – CRECHE MUNICIPALE** – Mise en place de séances de psychomotricité

DIRECTION GENERALE

8. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu
9. Questions diverses



L'an Deux Mil Onze le lundi 31 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 24 janvier Deux Mil Onze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BORDAIS - M. COUALLIER – Mme BURATO - Mme BUZIN – M. GODARD - M. CAPET - Mme BELFQUIH - M. KORDJANI - M. BOYER- Mme BLANQUET – M. MERCIER - Mlle KHACHAB - M. D'INCA - M. CARPENTIER – M. RAZACK – M. BENOIST - M. BELOUAHCHI – Mlle BORDEZ - M. BROLH - M. STALIN – M. LEBRETON – Mlle LEBRETON.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DAILLY représentée par Mme BORDAIS - M. BRAHIMI représenté par M. BOYER – Mlle YESILMEN représentée par M. RAZACK - Mme LEVERT représentée par M. CARPENTIER - M. QUIVIGER représenté par M. MERCIER.

ETAIENT EXCUSES : Mlle LECLERE - Mme TOURE – Mlle ANANE – Mme GRUNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sarah KHACHAB



01- CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

02- AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – QUARTIER DE GOURNAY – Mise en compatibilité du PLU de la commune de Creil et du POS de la commune de Nogent-Sur-Oise

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et à la démocratie participative, exposant :

Considérant que la CAC et, notamment la ville de Montataire, sont signataires d'une convention avec l'ANRU en date du 3 septembre 2007 portant sur le programme de rénovation urbaine de l'agglomération creilloise;

Considérant que ce programme prévoit notamment la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier de Gournay-les-usines- conformément au schéma d'aménagement du quartier de Gournay-les-usines approuvés en juillet 2003 ;

Considérant que pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il est nécessaire de lancer des enquêtes conjointes d'utilité publique, parcellaire et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2010, déclarant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique, parcellaire et portant sur la mise en compatibilité du PLU de Creil et du POS de Nogent-sur-Oise ;

Vu le dossier d'enquêtes publiques conjointes d'utilité publique, parcellaire et portant sur la mise en compatibilité du PLU de Creil et du POS de Nogent-sur-Oise, relatives au projet de rénovation urbaine du quartier Gournay-les-Usines par la Communauté de l'Agglomération Creilloise;

Considérant que ces enquêtes publiques ne soulèvent pas d'observation particulière ;

Monsieur Claude COUALLIER ajoute que ce programme permettra la construction de 740 logements.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, en mairie, le samedi 12 février 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE concernant ces enquêtes.

03- RUE ROMAIN ROLLAND - Réfection de la voirie et enfouissement des réseaux aériens – Appel d'offres.

Sur le rapport de Monsieur KORDJANI, adjoint au maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Que l'état de la rue Romain Rolland nécessite, compte-tenu de son niveau de dégradation, une réfection complète (avec une tranche conditionnelle cité Jules Guesde)

Que le projet comprend :

- La réfection de la chaussée et des trottoirs
- la mise en souterrain des réseaux aériens
- la mise en place de l'éclairage public conforme au schéma lumière communal.

Compte tenu de la spécificité du chantier, il y a lieu de diviser les travaux en deux lots, à savoir :

Lot n°1: VRD

Lot n°2 : Basse tension – Eclairage public, Télécommunication - Télédistribution

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 430.000,00 € TTC.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

Monsieur Jean Pierre MERCIER souligne la nécessité de la réfection de cette voirie.

Monsieur Claude COUALLIER ajoute que cette réfection est le prolongement de la rue Desnosse déjà rénovée et rejoint le secteur Fabien en rénovation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

04 - RUE RAYMOND COENE – Réfection de la voirie et enfouissement des réseaux aériens – Appel d'Offres

Sur le rapport de Monsieur KORDJANI, adjoint au maire délégué à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie, exposant :

Que la Communauté d'Agglomération Creilloise en 2008 a réalisé des travaux d'assainissement sur le réseau d'eaux usées.

Qu'il convient donc maintenant de poursuivre le programme de rénovation par la réfection de la voirie et la mise en souterrain des réseaux aériens.

Compte tenu de la spécificité du chantier, il y a lieu de diviser les travaux en deux lots, à savoir :

Lot n°1: VRD

Lot n°2 : Basse tension – Eclairage public, Télécommunication - Télédistribution

Le montant de l'opération est estimé à 235.000,00 € TTC.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

05- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 18 – Modification intermédiaire n°3 – Emploi de Responsable de la Communication – modification de temps d'emplois d'agent d'entretien des locaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°10 du 17 mai 2010 relative au tableau des effectifs n°18,

Vu la délibération n°25 du 11 octobre 2010 portant modification n°1 du tableau des effectifs n°18,

Vu la délibération n°31 du 15 novembre 2010 portant modification n°2 du tableau des effectifs n°18,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n°18 de la manière suivante :

ARTICLE 1 - : Modification de l'emploi de Responsable de la communication.

Sur l'emploi de Responsable de la Communication au sein du service Communication / Information :

- Est supprimé un poste de Rédacteur à temps complet,
- Est créé un poste d'Attaché à temps complet.

ARTICLE 2 - : Modification de temps d'emplois d'agent d'entretien des locaux suite à deux départs à la retraite.

A l'occasion de deux départs en retraite de deux adjoints techniques de 2ème classe, un poste à 100% (poste de Mme DUMAS Chantal) et un poste à 50% (poste de Mme GARCIA GARCIA Marie-Claude) ainsi que la radiation d'un adjoint technique de deuxième classe à 75% (poste de Madame BRAUN Annie, après une disponibilité d'office) :

- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps incomplet 50% dans l'emploi d'Agent d'entretien des locaux (poste de Madame GARCIA GARCIA Marie Claude).
- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps incomplet 75% sur l'emploi d'Agent d'entretien des locaux (poste de Madame BRAUN Annie).
- Est créé un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à 100% dans l'emploi d'Agent d'entretien des locaux (poste attribué à Monsieur DEL BURGO Philippe suite à son reclassement pour raisons médicales).

- Est supprimé un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps incomplet 75 % dans l'emploi d'Agent d'entretien des locaux (poste de Madame SAIDI Nora)
- Est créé un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps complet dans l'emploi d'Agent d'entretien des locaux (poste attribué à Madame SAIDI Nora qui occupait un poste à 75% et passe de ce fait à temps complet).
- Le poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps complet à 100% sur l'emploi d'Agent d'entretien des locaux temps complet (poste de Madame DUMAS Chantal) est attribué à Madame DROESBEKE Magali.

06- CREATION DE L'ASSOCIATION JAD'INSERT – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Dans le cadre de ses orientations politiques, la Municipalité a la volonté de soutenir toutes les initiatives favorisant l'insertion professionnelle et sociale des habitants.

La mise en place de délégations à des adjoints au Maire telles que l'intégration par l'emploi et l'insertion des jeunes, concrétise cette volonté de placer l'insertion comme un axe prioritaire du mandat municipal.

Sur le territoire de Montataire, il est constaté un déficit d'organismes ou d'associations travaillant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Depuis la disparition du plan local pour l'insertion et l'emploi, le travail en réseau est difficile au niveau de l'agglomération. Il manque une structure relais pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi, vers une qualification correspondant aux offres d'emploi actuelles et futures.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité soutient le projet de création d'une association intitulée « JAD'INSERT »

Cette association a pour objectif de développer des activités d'utilité sociale à l'échelle du territoire. Ces activités consisteront le plus souvent à mettre en valeur le patrimoine collectif.

Pour cela, il est prévu de mettre en œuvre des chantiers d'insertion en direction des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'association assurera des missions d'accueil et d'accompagnement de ces personnes majeures.

Les statuts en cours de rédaction intègrent 3 collèges d'administrateurs :

- élus de la ville de Montataire – 2 sièges
- personnes physiques qualifiées – 2 sièges
- personnes morales représentant des associations ou des institutions locales – 2 sièges

Afin de pouvoir mettre en place dans les meilleurs délais possibles cette nouvelle association, le conseil municipal est sollicité pour désigner deux de ses membres comme représentant de la Ville au futur conseil d'administration.

Monsieur le Maire précise que l'association JADE n'a pas, dans ses statuts, la possibilité de lancer des chantiers d'insertion d'où la nécessité de créer une nouvelle association.

Monsieur Stéphane GODARD demande quels sont les autres représentants.

Monsieur le Maire répond qu'ils ne sont pas encore connus.

Madame Marie Paule BUZIN indique que cette initiative s'adresse plus à des jeunes d'au moins 25 ans. C'est l'opportunité pour certains de trouver un emploi, de s'insérer dans la vie professionnelle.

Madame Colette BURATO s'interroge sur le besoin de personnel pour gérer cette nouvelle association.

Monsieur le Maire répond que le recrutement de personnels sera évidemment nécessaire et que la ville sera d'ailleurs sollicitée afin que l'association puisse démarrer. Il précise que la mission locale n'a pas comme objectif les chantiers d'insertion. Et dans le même temps, l'entreprise GOSS licencie 300 personnes ...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Désigne Madame Fatima BELFQUIH et Monsieur Jean-Pierre MERCIER, pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de l'association JAD'INSERT.

07- PRESTATIONS DE SERVICE – CRECHE MUNICIPALE – Mise en place de séances de psychomotricité

Sur le rapport de Madame BORDAIS, adjointe au Maire chargée de la vie scolaire, de l'enfance, de la petite enfance, de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire, exposant :

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu le Code de la Santé publique

Vu le décret n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique, modifié par décret n°2007-230 du 20 février 2007

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et plus précisément les dispositions de son article 1 qui modifient ainsi l'article R. 2324-17 du code de la santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Ils comprennent :

1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes-garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ; »

(...)

Considérant la mission de service public rendue en matière de petite enfance et la mise en place d'un accueil régulier et collectif d'enfants âgés de moins de trois ans au sein de la structure d'accueil municipale « *Crèche Louise Michel* »,

Considérant les différentes actions menées par la Ville pour développer et améliorer les conditions d'accueil de ces enfants au sein de la Crèche Louise Michel,

Considérant les besoins en formation des personnels de la Crèche Louise Michel en matière d'éveil et de psychomotricité infantile,

Considérant la volonté de la Ville d'apporter des réponses en matière de dépistage, de prévention et de traitement des troubles psychomoteurs de l'enfant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : De passer une convention de partenariat avec le **Cabinet SENE/ROUSSEL** sis à Montataire, *48 rue Voltaire*, en vue du développement de la psychomotricité au sein de la Crèche Louise Michel.

Article 2 : Les principales missions confiées au Cabinet étant définies comme suit :

❖ Participation aux réunions pluridisciplinaires de la Crèche (associant notamment le personnel de Direction mais également le Pédiatre).

❖ Interventions mensuelles auprès des enfants, à raison d'une séance par mois. Ces interventions serviront à la réalisation des objectifs visés (éducatif, socialisant, et source d'épanouissement) et permettront d'assurer, le cas échéant, toute observation jugée utile, pouvant contribuer au développement serein de l'enfant. Ces interventions ne sauraient se substituer à une prise en charge thérapeutique. Les familles concernées seraient, dans une telle hypothèse, orientées vers des structures adaptées.

❖ Mise en place de séances de formation à destination du personnel, dont la fréquence et les modalités seront à déterminer avec la Direction de la Crèche.

Article 3 : Les crédits prévus à cet effet d'un montant annuel de 2160 € (deux mille cent soixante euros) seront inscrits au budget de la Ville selon les affectations suivantes :

Fonction 64	Crèches et Garderies
Chapitre 011	Charges à caractère général
Article 611	Contrats de prestations de services

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cabinet de psychomotricité SENE/ROUSSEL.

08 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2008, modifiée par la délibération du 23 juin 2008 et par la délibération du 1^{er} décembre 2008 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Renouvellement concession	Accord donné à madame VOISIN Nadège née CATOIRE pour le renouvellement de 50 ans de la concession n° 18 à compter du 11 septembre 2009	02/09/2010	10/12/2010
2	Soirée du personnel – spectacle théâtral	Présentation d'un spectacle théâtral et d'improvisations par l'Acte Théâtral, le vendredi 10 décembre 2010 lors de la soirée du personnel, pour un montant de 1.000 € TTC	06/12/2010	07/12/2010
3	Spectacle – « Imomushi »	Présentation du spectacle « Imomushi » par la Cie Pseudonymo le mercredi 15 décembre 2010 au Palace pour un montant de 4.000 € HT	06/12/2010	07/12/2010
4	Logiciels CADAMAP & URBAMAP	Contrat de maintenance et d'assistance technique à l'utilisation des logiciels Cadamap et urbamap avec la société I2G pour un montant annuel de 1.804,72 € HT	06/12/2010	07/12/2010
5	Spectacle de cirque jeune public	Présentation du spectacle « Cruelles sornettes » par la Cie Balles et Pattes les 4,5 et 6 janvier 2011 au Palace pour un montant de 7.000 € TTC	06/12/2010	10/12/2010
6	Renouvellement concession	Accord donné à M. et Mme Alain DODU pour le renouvellement de 15 ans de la concession n° 115 à compter du 30/0 1/2010	06/12/2010	10/12/2010
7	Convention de formation	Convention passée avec l'association des sauveteurs de l'Oise concernant une action de formation « sauveteur secouriste au travail » du 7 au 10 décembre 2010 pour des agents de divers services. Le coût de cette formation est de 1.220 € TTC	09/12/2010	10/12/2010
8	Réfecteurs aux entrées d'immeubles rue G.Péri	La fourniture et pose de réfecteurs aux entrées 19,21,25,25,27 et 29 rue G.Péri sont confiées au prestataire ATCM pour un montant de 15.585,84 € TTC	09/12/2010	21/12/2010
9	Renouvellement de concession	Accord donné à monsieur Patrick RUBE pour le renouvellement de 30 ans de la concession n° 11 à compter du 13/04 /2010	09/12/2010	21/12/2010
10	Location garage	Contrat de location passé avec la Cie TINTINABULLE concernant le garage n°3 sis rue Jacques Duclos à compter du 1 ^{er} décembre 2010 à titre gratuit.	10/12/2010	21/12/2010
11	Location garage	Contrat de location passé avec la Cie TINTINABULLE concernant le garage n° 10 sis rue Jacques Duclos à compter du 1 ^{er} décembre 2010 à titre gratuit.	10/12/2010	21/12/2010
12	AMEM – Festival des clochers	Convention passée avec l'AMEM dans le cadre de la participation au festival des clochers 2011, pour une prestation d'un orchestre de chambre à hauteur de 1.500 € , le 12 juin 2011 à 17 heures à l'église Notre Dame	13/12/2010	21/12/2010
13	Location garage	Contrat de location passé avec M. Jocelyn JOUFFIN concernant le garage n° 34 sis 109, rue Jacques Duclos à com pter du 1 ^{er} septembre 2010 pour un loyer mensuel de 43 €	15/12/2010	21/12/2010

14	Convention de formation	Convention passée avec la Ligue de l'enseignement concernant une action de formation « spectacles en recommandé en Moselle » du 18 au 21 janvier 2001 pour Mme HUMBERT, pour un montant de 275 € TTC	16/12/2010	21/12/2010
15	Spectacle de Noël pour les enfants du personnel	Un spectacle de Noël pour les enfants du personnel est présenté par la troupe CDA le samedi 18/12/2010 à l'espace de rencontres pour un montant de 2.450 € TTC	16/12/2010	21/12/2010
16	Aménagement du square impasse Emile Zola	L'aménagement du square de l'impasse Emile Zola est confié à l'entreprise Alain RENEZ pour un montant de 15.444,18 € TTC	16/12/2010	21/12/2010
17	Prestations de distribution et d'affichage de publications	Un contrat est passé avec NADER LEILA pour des prestations de distribution de divers documents d'information destinés aux habitants et pour des prestations d'affichage sur des sites définis par la commune. Le montant du marché est fixé à 85.000 € HT maximum sur 3 années. Le prix d'une prestation est de 0,083 € TTC	17/12/2010	21/12/2010
18	Spectacle du groupe « MAM »	Présentation d'un spectacle du groupe « MAM » par l'association Gramm/L'Elastique à Musique le samedi 5 mars 2011 à 21 heures au Palace pour un montant de 480 €	20/12/2010	04/01/2011
19	Ouverture d'une ligne de trésorerie	Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 950.000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune	22/12/2010	04/01/2011
20	Guide d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes de Montataire	Les prestations de conception, réalisation et impression du guide d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes de Montataire sont confiées à la société DALISSON pour un montant de 35.640, 80 € TTC (pour 3.000 exemplaires)	23/12/2010	28/12/2010
21	Prologiciel CONCEPT destiné au CCAS	Les prestations de maintenance, d'assistance téléphonique du prologiciel Concept et de tous ses applicatifs destiné au CCAS sont confiées au prestataire ELISSAR, pour un montant annuel de 1.872,15 € TTC	23/12/2010	28/12/2010
22	Projet d'écriture « Vivre ensemble à Montataire »	Convention établie dans le cadre du projet d'écriture « Vivre ensemble à Montataire » avec l'association Ecrivains en Picardie relative à la mise en place d'ateliers d'écriture animés par monsieur Roger Wallet. Le montant de cette prestation est de 2.162 € pour la rémunération et de 6.700 € pour la production des ouvrages (1500 exemplaires).	23/12/2010	28/12/2010
23	Mise à disposition des locaux de l'ex-bibliothèque Elsa Triolet	Prolongation jusqu'au 30 juin 2011 de la mise à disposition des locaux de l'ex-bibliothèque Elsa Triolet à l'association Accueil et Formation dite AFTAM pour la tenue des ateliers de lutte contre l'illettrisme et autres ateliers spécifiques	23/12/2010	28/12/2010
24	Fourniture de bornes	La fourniture de bornes supplémentaires est confiée au prestataire AERA SA pour un montant de 8.551,40 € TTC	24/12/2010	04/01/2011
25	Fourniture de bancs	La fourniture de bancs est confiée au prestataire SINEU GRAFF pour un montant de 7.393,67 € TTC	24/12/2010	04/01/2011
26	Location et maintenance d'un sanitaire public d'occasion et entretien automatique	Le contrat de location et maintenance d'un sanitaire public d'occasion à entretien automatique et à usage payant est confié au prestataire SEMUP pour un montant annuel de 11.930,10 € TTC	24/12/2010	31/12/2010

27	Désamiantage et démolition d'un ensemble d'immeubles – 164/166 rue Jean Jaurès	Les travaux de désamiantage et démolition d'un ensemble d'immeubles situés 164/166 rue Jean Jaurès sont confiés à l'entreprise EURODERM pour un montant de 42.458,00 € TTC	24/12/2010	31/12/2010
28	Conception et livraison de panneaux de signalétique et autres	La confection et la livraison de panneaux de signalétique et autres destinés aux services municipaux sont confiées au prestataire ADESIGN PUBLICITE pour un montant compris entre 4.000 et 16.000 € TTC	24/12/2010	31/12/2010
29	Concession de terrain	Accord donné à madame SERRA MASSANO Maria née Fernandes Pereira pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 18/12/2010	24/12/2010	03/01/2011
30	RPA – convention avec l'Agence nationale pour les chèques vacances	Convention établie avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances concernant l'organisation d'un séjour en France en 2011 pour les retraités	27/12/2010	31/12/2010
31	RPA – Contrat de séjour	Contrat de location passé avec M.Mme ROEDSENS Bernard à compter du 1 ^{er} janvier 2011 concernant un logement de type 2 à la RPA pour un montant mensuel de 287 €	27/12/2010	31/12/2010
32	Renouvellement concession funéraire	Accord donné à madame Jeannine BOIDARD pour le renouvellement de 30 ans de la concession n° 114 à compter du 21 novembre 2009.	30/12/2010	04/01/2011
33	Produits chimiques destinés aux services municipaux	Le contrat d'approvisionnement et livraison de produits chimiques destinés aux services municipaux est confié au prestataire SARL MCL Pour un montant compris entre 15.000 et 45.000 € TTC	30/12/2010	04/01/2011
34	Sécurisation des gabions rue Jules Uhry	Les travaux de sécurisation des gabions rue Jules Uhry sont confiés à l'entreprise PIREs pour un montant de 9.268,40 € TTC	30/12/2010	04/01/2011
35	Convention d'assistance et de conseils	Convention d'assistance et de conseils établie avec la SCP Teissonnière pour faire face aux questions juridiques diverses auxquelles sont confrontés le Maire et les services municipaux pour un montant annuel de 28.000 € TTC	30/12/2010	31/12/2010
36	Spectacle – « ces petits mouvements de cœur »	Présentation du spectacle « Ces petits mouvements de cœur » par le Teatro Di Fabio le mardi 11 janvier 2010 au Palace pour un montant de 5.100 € TTC	06/01/2011	07/01/2011
37	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Saddek KHELIFI et madame Hassina ZEMRAK pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 15/11/2010, à titre d'achat.	10/01/2011	14/01/2011
38	Concession de terrain	Accord donné à M.Mme Amar NAYYAR pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 5 janvier 2011, à titre d'achat	10/01/2011	14/01/2011
39	Matériels PVC et fonte de voirie	Le contrat d'approvisionnement et de livraison de matériels PVC et fonte de voirie pour les services municipaux est confié au prestataire FRANS Bonhomme pour un montant compris entre 30.000 € et 75.000 € TTC	10/01/2011	14/01/2011
40	Formation des élus	Convention passée avec le CIDEFE pour la formation des élus pour l'année 2011. Le montant de la prestation s'élève à 4.010 € TTC pour 5 élus.	13/01/2011	14/01/2011

41	Pack Finances – société MGDIS	Acquisition, prenant la forme de droit d'usage, du Pack Finances incluant la solution de programmation financière SOFI avec la société MGDIS pour une durée de 3 ans. Le coût de l'acquisition s'élève à 2.750,80 € TTC et la maintenance annuelle à compter de janvier 2012 s'élève à 698,46 € TTC	13/01/2011	14/01/2011
42	Entretien et réparations d'équipements de commande implantés sur la voirie	Les travaux d'entretien et de réparations d'équipements de commande implantés sur la voirie sont confiés au prestataire STC pour un montant de 5.204,99 € TTC	13/01/2011	14/01/2011

Points 10 et 11 :

Monsieur Jean Pierre MERCIER demande qui est cette Compagnie « Tintinabulle ».

Monsieur le Maire informe qu'une habitante de la Résidence Hélène intervenant gracieusement dans les écoles, avait besoin de stocker du matériel d'où le prêt de ces deux garages.

Point 20 :

Monsieur Jean Pierre MERCIER indique le prix de ce guide est d'environ 10€ et trouve que celui-ci très important.

Monsieur Stéphane GODARD demande, considérant le prix demandé par le prestataire, si ce guide ne pouvait pas être imprimé par les agents du service imprimerie.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de tout imprimer en interne. D'ailleurs, une partie du magazine municipal est imprimé par un prestataire. Et pour le guide, l'Etat accorde une subvention de 15.000 € dans le cadre de la D.D.U.

Monsieur Stéphane GODARD, afin de réaliser des économies, remet en cause la fréquence du magazine municipal qui est aujourd'hui mensuelle.

Monsieur le Maire rappelle que la fréquence du magazine avait été adoptée à l'unanimité lors d'un conseil municipal !

Il rappelle également que le service imprimerie travaille pour toutes les associations et les services municipaux et l'impression totale du magazine en interne prendrait beaucoup trop de temps !